

# Formulaire de demande canadien concernant Reconnaissance Energy Africa Ltd.

Seuls les titres de Reconnaissance Energy Africa Ltd. (les « **titres de ReconAfrica** ») souscrits à la Bourse de croissance TSX ou à la Bourse de Francfort au cours de la période du recours collectif canadien et détenus jusqu'au 7 septembre 2021 après cette date seront pris en compte dans le cadre du règlement canadien. Sont exclus du groupe visé par le règlement canadien : a) toute personne ayant occupé un poste de dirigeant ou d'administrateur de ReconAfrica pendant la période du recours collectif canadien ou la période du recours collectif américain; b) sa famille immédiate; c) tout membre d'Advanced de Media Solutions Ltd, de Bull Market Media GmbH, de Digitonic Ltd. ou de Quester Advisors; d) tout dirigeant ou administrateur de Canaccord Genuity Group Inc. et e) tout investisseur ayant souscrit des titres de ReconAfrica exclusivement sur le marché de gré à gré américain (collectivement, les « **investisseurs exclus** »). Pour éviter toute ambiguïté, même si les investisseurs qui ont souscrit des titres de ReconAfrica exclusivement sur le marché de gré à gré américain sont exclus du groupe visé par le règlement canadien, les investisseurs qui ont acheté des titres de ReconAfrica sur le marché de gré à gré américain ainsi que sur la Bourse de croissance TSX ou la Bourse de Francfort peuvent être membres du groupe visé par le règlement canadien; toutefois, les souscriptions de titres de ReconAfrica sur le marché de gré à gré américain peuvent seulement faire l'objet d'une indemnisation à partir du fonds de règlement américain et ne donnent pas droit à une indemnisation du fonds de règlement canadien.

**PÉRIODE DU RECOURS COLLECTIF CANADIEN :** Titres de ReconAfrica souscrits du 30 mai 2020 au 7 septembre 2021

Vous devez remplir le formulaire ci-dessous avant le 28 octobre 2024 afin de vous inscrire pour recevoir une distribution du fonds de règlement canadien.

**Nom complet\***

+ Ajouter

**Courriel\***

+ Ajouter

**Numéro de téléphone**

+ Ajouter

**Adresse**

+ Ajouter

**Adresse (ligne 2)**

+ Ajouter

**Ville**

+ Ajouter

**Province/État**

+ Ajouter

**Code postal**

+ Ajouter

**Pays**

+ Ajouter

**Titres souscrits le**

aaaa-mm-jj

+ Ajouter

**Titres vendus le**

aaaa-mm-jj

+ Ajouter

**Nombre de titres détenus après le 6 septembre 2021**

+ Ajouter

**POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU RÈGLEMENT, VOUS DEVEZ FOURNIR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES.**

- Pièce d'identité émise par le gouvernement qui correspond à vos relevés de compte de courtage
- Vos relevés de courtage indiquant vos souscriptions en date de septembre 2021, afin d'attester le nombre d'actions que vous déteniez après le 7 septembre 2021.

+ Choisir les fichiers

En cas de difficultés ou de questions, veuillez nous joindre à l'adresse [info@bergermontague.ca](mailto:info@bergermontague.ca).

Que vous soyez admissible ou non à une partie proportionnelle du fonds de règlement canadien, nous communiquerons avec vous après la date limite des demandes canadienne pour savoir si le montant peut être réglé par voie électronique ou par l'envoi d'un chèque.

**[SOUMETTEZ VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE]**

Groupe visé par le règlement canadien ou membre du groupe visé par le règlement canadien désigne :

Toutes les personnes et entités, à l'exception des investisseurs exclus, quel que soit leur lieu de résidence ou de domiciliation, qui ont souscrit les titres de ReconAfrica inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse de Francfort, entre le 30 mai 2020 et le 7 septembre 2021, et qui détenaient une partie ou la totalité de ces titres après le 6 septembre 2021.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ/CONDITIONS D'UTILISATION (/CLAUSE-DE-NON-RESPONSABILITÉ-ET-CONDITIONS-D-UTILISATION/)**

**BERGER MONTAGUE (CANADA) PC**